DIARIO
DEL GOBIERNO DE CATALUÑA
Y DE BARCELONA,

Del Miércoles 27 de Marzo de 1811.

S. Ruperto Obispo y Confesor.

Las quarenta horas están en la Iglesia de Montesion; se expone á las siete de la mañana, y se reserva á las cinco de la tarde.

DIA.	TERMÓMETRO	BARÓMETRO.	VIENT. Y ADMÓSFERA
25 á las 11 de la noc.	11 grad. 3	28 p. 1 l. 2	N. E. Nubes.
26 á las 6 de la mañ.	9 6	28 1 1	E. Sereno.
26 á las 2 de la tard.	13 2	28 1 2	S. E. Nubes.

PROCLAMATION PREPAREE D'AVANCE PAR LE MARQUIS DE CAMPOVERDE.

Don Louis Gonzalés Torres de Navarra, Marquis de Campoverde, Comte de Sainte Gadéa, Maréchal de Camp des armées royales de S. M., général en chef de l'armée et principauté de Catalogne.

Chers et malheureux Barcelonais, depuis le moment où le vœu unanime des Catalans vos frères me proclama général en chef de cette glorieuse Province et de sa brave armée, ma première pensée fut la dure captivité dans laquelle vous gémissez depuis trois années. Tous mes soins, toutes mes veilles, toute ma sollicitude n'ont eu pour but que votre délivrance. Le Ciel a béni mes travaux, et vous êtes libres. Que des hymnes de louange et de reconnaissance sortent de vos bouches, dans ce grand jour, dans ce jour mémorable et glorieux où vous avez vu rompre vos chaînes! Reconnaissez le prix du bienfait que vous venez de recevoir, et rendez des actions de graces au Seigneur pour son inéfable miséricorde. Les offenses que vous avez reçues sont profondes et méritent un châtiment terrible: il existe parmi vous des Espa-

gnols traîtres et pervers, des parjures qui en fils dénaturés ont trahi leur patrie et aggravé vos maux. Je déploierai contre eux ma justice et ma sévérité, en ils seront livrés à toute la rigueur des lois. Ils expieront leur perfidie et leur énormes forfaits, ils n'échapperont pas à la juste fureur de la nation; mais ce n'est pas à vous autres qu'appartiennent le châtiment et la vengeance. Vos frères de Tarragone m'ont confié leur salut et celui de cette digne province ; contenez votre animosité et votre juste ressentiment : c'est moi et le juste et sévère tribunal provisoirement établi qui prenons à notre charge votre vengeance et la réparation de vos injures. La cause publique et celle des particuliers seront hautement vengées; je vous en donne ma parole ; j'ai de l'honneur et je la tiendrai. Si quelques-uns de ces traîtres de lèse-nation et de lèse-majesté échappaient à ma vigilance, venez me les dénoncer, ils souffriront la peine que méritent leurs scandaleuses atrocités. Pour qu'ils ne tentent pas de s'évader, la sortie de la ville ne sera accordée à personne sans la permission du tribunal qui a été formé, et on ne la donnera qu'à des personnes connues et dont on puisse répondre. Mais si contre mon attente et toute vraissemblance, quelque mécontent ou factieux osait, sous quelque prétexte que ce soit, troubler la joie qui doit inonder tous les cœurs pour un événement aussi heureux qu'extraordinaire, qu'il sache que dans le moment même il sera arrêté, jugé par une commission militaire, et que, dans le terme irrévocable de quatre heures, il subira la peine de mort. La force agira contre toute personne suspecte ou *accusée de l'être*, jusqu'à ce que la ville ait été purgée des perfides et des pervers, et que l'ordre ait été établi. Afin que tout se passe en ordre, j'ai nommé quarante agens de Police pour les quarante quartiers de la ville. Si quelque habitant avait des motifs de plainte contre quelqu'un, ou bien s'il avait à dénoncer quelque chose qui intéressât le bien public, il s'adressera à l'agent de son quartier qui prendra les mesures que lui dicteront sa prudence et son zèle, et sera à cet effet secondé par la force, armée ; en conséquence,

J'ORDONNE ET ARRETE:

Aussitôt que mon armée entrera dans la ville, et qu'on entendra le canon du Monjouich, qui sera le signal de son heureuse délivrance, tout habitant se retirera à sa maison et n'en sortira point jusqu'à nouvelle disposition, qu'on fera connaître lorsqu'il en sera temps, sous peine d'être arrêté par la troupe et être conduit à la commission militaire.

Tout individu qui, après avoir entendu le canon du Monjouich, ainsi qu'il a été dit, sera trouvé errant dans la ville, sera arrêté et conduit à la commission militaire, qui examinera scrupuleusement sa conduite, et il sera irrémissiblement puni, s'il y a lieu.

Il ne sera permis à personne de sortir de la ville jusqu'à nouvel ordre, sans une permission de la commission militaire, qui devra être exhibée à l'officier de garde de la porte.

Quarante individus de la ville sont nommés Agens de police, pour les quarante quartiers qui la composent.

Les Agens nommés sont (*suit la liste*). On attend de leur zèle et de leur patriotisme connu qu'ils rempliront convenablement les fonctions importantes qui leur sont confiées. A cet effet ils auront chacun à leur disposition une force armée de..... hommes.

Tout habitant qui aura quelque plainte ou une délation quelconque à faire s'adressera à l'Agent de son quartier, qui ordonnera l'arrestation du coupable ou toute autre mesure qu'il jugera convenable.

Si quelqu'un manquait au respect et à l'obéissance qu'on doit avoir pour les 40 Agens de police, il sera sévèrement puni.

Ces 40 Agens, après avoir rapidement réglé les affaires de leur quartier, en rendront compte au tribunal provisoire qui vient d'être formé, et qui subsistera jusqu'à ce que l'ancien ordre soit rétabli, selon que les circonstances actuelles le permettront.

Ce tribunal, dans les premiers momens d'une si heureuse révolution, siégera..... pour donner audience, et prononcer sur les affaires publiques et particulières, jusqu'à ce que l'autorité supérieure ait formé et installé les tribunaux ordinaires, conformément aux décrets de S. M. les *Cortés* générales et extraordinaires du royaume.

Barcelonais, essuyez vos larmes, relevez vos esprits abattus. Vos intrépides défenseurs sont à vos côtés. Les généreux défenseurs de la patrie opprimée sont vos frères; embrassez-vous réciproquement: gloire soit rendue au Dieu des armées qui a protégé nos armes!

Aussitôt que les circonstances le permettront, nous nous réunirons dans le temple du Seigneur pour lui offrir nos actions de graces pour une faveur si signalée. Dans les transports de notre reconnaissance, nous nous écrierons tous, avec les accents de la sainte religion que nous professons: nous vous remercions, Seigneur, de n'avoir pas été anéantis. Vive notre Sainte Religion! Vive Ferdinand VII! Vive la Patrie!

Fait (*il n'y manque que la date et le lieu*).

Mais c'était por le jour de Saint Joseph qu'elle était faite, et nous sommes au 27 Mars sans avoir encore entendu ces coups de canon du Monjouich, qui auraient été le signal de la destruction bien plutôt que la délivrance de Barcelone: (nous vous remercions, Seigneur, de n'avoir pas été anéantis.)

Pero era hecha para el dia de San Josef, y somos al 27 de Marzo, sin haber aun entendido esos cañonasos del Monjouich, que habrian sido el señal de la destruccion ántes del libramiento de Barcelona: (Misericordia del Señor porque no hemos sido consumidos.)

NOTICIAS PARTICULARES DE BARCELONA.

AVISO.

Quien supiera el paradero ó noticias de Angela Esteba Pons, viuda de Juan Marques, y el de su hija Margarita, de edad de 21 à 22 años, que hace un y medio que se ausentaron de esta ciudad, y se ignora si han vuelto adonde exîsten, podrán dar qualesquiera razon que de ellas se supiera, à la Sra. viuda de Don Antonio Quinquer, que vive al lado de Sta. Mónica, en la casa n.° 6, último piso.

En el sorteo de la Rifa que á beneficio de la Casa de Caridad, que se ofreció al público con cartel de 18 del corriente, y executado hoy dia de la fecha en dicha Casa, han salido premiados los sugetos siguientes, con los prémios que se notan:

Lotes.	*Núm.*	*Sugetos premiados.*	*Rs. de Vn.*
1	924	Josef Vinyas, Barcelona.	157 rs. 17 mrs.
2	77	M. V. J. con otras.	Idem.
3	273	Joaquin Prat, Texedor, Barcelona. . . .	Idem.

Los números de la presente Rifa llegan a 1150; pero como hay 205 en blanco, quedan útiles 945 solamente.

Los Interesados acudirán à recoger sus respectivos prémios à la casa de Don Juan Rull, de 10 á 12 de la mañana.

Mañana se abrirá igual Rifa, y se concluirá el Domingo próxîmo dia 31 del corriente.

Se subscribe en los parages acostumbrados à un real de vellon por cédula.

Barcelona 26 de Marzo de 1811.

Venta.

A vendre un fond de café; la personne qui le vend apprendra à l'acheteur à faire toutes sortes de liqueurs, à confire les fruits et à fabriquer les sirops. Le prix sera très-raisonnable. S'adresser au bureau de ce journal.

Un fondo de café para vender; la persona que le vende enseñará al comprador à hacer toda especie de licores, à confitar frutos, y à fabricar xarabes. El precio será cómodo. Podrán dirigirse al despacho de este periódico que darán razon.

BARCELONA, En la Imprenta del gobierno general de Cataluña, calle dels Escudellers.